



FICHE D'IDENTITÉ DES RÉSEAUX

NOTE DE LECTURE MÉTHODOLOGIQUE

▲ 1/ Structures et population scolaire

Tableau de données générales (source : INSEE)

Les indicateurs sont issus du recensement de la population et disponibles sous forme de fichiers Excel sur le site de l'Insee. Le recensement de la population permet de connaître la diversité et l'évolution de la population de la France. Il repose sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute la population, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Les communes de 10 000 habitants ou plus réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8 % de leurs logements.

En cumulant cinq enquêtes, l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % environ de la population des communes de 10 000 habitants ou plus sont pris en compte. Les informations ainsi collectées sont ramenées à une même date pour toutes les communes afin d'assurer l'égalité de traitement entre elles. Cette date de référence est fixée au 1^{er} janvier de l'année médiane des cinq années d'enquête pour obtenir une meilleure robustesse des données.

- ♦ Population Insee : comprend tous les habitants résidant habituellement dans une des communes du territoire (somme des populations municipales de chaque commune).
- ♦ Dont 0-14 ans : l'âge est la durée écoulée depuis la naissance. Il est calculé en années révolues atteint au dernier anniversaire. Par exemple, à la date du 1^{er} janvier 2016, un individu né le 10 octobre 2006 est âgé de 9 ans en années révolues.
- ♦ Part des 0-14 ans dans le territoire : il s'agit du rapport entre l'indicateur « Dont 0-14 ans » et « Population INSEE » : il compare la part de jeunes dans le réseau étudié, dans le département et dans l'académie.
- ♦ Taux des 15-24 ans sans diplôme : la population résidente est interrogée sur le diplôme le plus élevé obtenu. On dénombre ici le nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisé sans diplôme ou seulement le BEPC, brevet des collèges, DNB rapporté au nombre d'habitants de 15 ans et plus.
- ♦ Indicateur de chômage 15-64 ans : la population résidente est interrogée sur le fait d'être inactive ou active. Cet indicateur rapporte les résidents de 15-64 au chômage sur l'ensemble des résidents de cette tranche d'âge actifs c'est-à-dire en emploi ou au chômage.
- ♦ Répartition des actifs en emploi par secteur d'activité : la population résidente de 15-64 ans active est répartie suivant le secteur d'activité principal (agriculture, industrie etc.) de son principal employeur.

Tableau de données scolaires (sources : Sysca - Sifa)

Les unités d'établissements (UE) sont réparties par type (écoles, collèges, lycées, de l'EN, lycées agricoles et CFA) et par secteur. Le nombre de sites de formation comprend des EPLE déjà comptés par ailleurs. Les effectifs d'élèves sont répartis suivant leur niveau de formation, le statut ou le secteur de formation. Les évolutions d'effectifs ne comprennent que les élèves de l'éducation nationale suivant leur niveau. Les 3^e prépa-métiers sont de niveau 1^{er} cycle. Les SEGPA sont de niveau 1^{er} cycle.



▲ 2/ Caractéristiques socio-économiques

Indice de position sociale (IPS) – Indice d'éloignement (source : APAE)

L'Indice de position sociale (IPS) permet d'appréhender le statut social des élèves à partir de la PCS de leurs parents en synthétisant plusieurs dimensions : sociale, économique et scolaire. L'IPS d'un établissement ou d'un réseau est la moyenne des IPS croisés des 2 parents des élèves de l'établissement ou du réseau. Plus l'IPS est élevé, plus les conditions sont favorables à la réussite scolaire de l'élève. L'indice d'éloignement d'un établissement est un indice synthétique qui tient compte du profil des communes de résidences des élèves, de l'offre scolaire alentour ainsi que de l'offre culturelle et sportive. Il est calculé pour les collèges. Pour les lycées, sa valeur s'appuie pour l'instant sur celle du collège le plus proche. L'indice d'éloignement d'un réseau, département ou académie est une moyenne de l'indice des établissements du territoire considéré. Par construction, la moyenne nationale est égale à 0. L'indice d'éloignement est d'autant plus élevé que l'établissement est éloigné. Il peut prendre une valeur négative, ce qui correspond à une situation d'éloignement moins marquée que la moyenne. Les graphiques mettent en évidence la dispersion, du point de vue de ces 2 indices, des réseaux de l'académie d'une part, des établissements du réseau d'autre part.

Retard en 6^e (source : APAE)

À partir de l'âge de l'élève et de l'âge théorique d'entrée en 6^e, on classe les élèves suivant qu'ils sont à l'heure, en avance, en retard d'un an ou en retard de 2 ans ou plus.

Distribution par Profession et catégorie sociale (PCS) regroupées (source : APAE)

À partir des dossiers des élèves répertoriés dans Siècle, on classe la PCS en 4 groupes :

- ♦ Très favorisées : cadres supérieurs ;
- ♦ Favorisées : cadres moyens ;
- ♦ Moyennes : employés, artisans, commerçants et agriculteurs ;
- ♦ Défavorisées : ouvriers et inactifs.

Pour certains élèves, il est difficile ou impossible de déterminer la PCS du responsable légal. Ils sont classés en indéterminés.

▲ 3/ Performance et résultats

Indicateur de valeur ajoutée des collèges (IVAC) / Indicateur de valeur ajoutée des lycées (IVAL) (source : APAE)

Réalisés par la DEPP, les indicateurs de résultats des lycées mesurent la valeur ajoutée des établissements publics et privés sous contrat, qu'ils soient généraux, technologiques ou professionnels. Ils permettent d'évaluer « l'action propre de chaque lycée en prenant en compte la réussite des élèves au baccalauréat et leur parcours scolaire dans l'établissement ». La valeur ajoutée d'un lycée est ce qu'un lycée a ajouté au niveau initial de ses élèves. Elle mesure « la différence entre les résultats obtenus et les résultats qui étaient attendus, compte tenu des caractéristiques scolaires et sociodémographiques des élèves ». Grâce à ces informations, il est possible de repérer les établissements qui ont les meilleures réussites dans une série donnée, ceux qui accompagnent leurs élèves de la seconde au baccalauréat, ceux qui acceptent de faire redoubler un élève après un échec à l'examen. De façon similaire la DEPP calcule des IVAC pour les collèges et les résultats au DNB.

Le premier graphique donne les IVAC des collèges des réseaux (VA de réussite au DNB croisé avec la VA d'accès de la 6^e à la 3^e). Les deux autres graphiques donnent les IVAL pour la filière GT d'une part et pour la filière professionnelle d'autre part, avec en couleur les lycées du réseau et en gris ceux du reste de l'académie.

Tableaux sur les évaluations (source : Évaluations Repères CP-CE1 - évaluations 6^e)

Les tableaux sont issus des résultats des évaluations Repères CP-CE1 et 6^e de début d'année scolaire.

Pour les évaluations de 6^e, des scores globaux en français et en mathématiques sont calculés. Le premier graphique correspond aux scores moyens en français et en mathématique par réseau et le second aux scores moyens des différents établissements composant le réseau.

Les résultats plus détaillés de ces évaluations ont été regroupés en six compétences.

- ♦ 3 en français : Écouter et comprendre, Lire et comprendre, Écrire
- ♦ 3 en mathématiques : Compter et calculer, Se repérer dans l'espace, Résoudre un problème

Les indicateurs sont le pourcentage d'élèves à besoin et le pourcentage d'élèves fragiles pour les élèves de CP ou CE1. Pour les 6^{es}, le pourcentage d'élèves à maîtrise insuffisante est considéré comme « à besoin » et la maîtrise « fragile » sont des élèves fragiles. Pour ces mêmes évaluations, les élèves sont répartis en fonction de leur niveau de maîtrise en français et en mathématiques. La 1^{re} ligne correspond à la répartition des élèves suivant leur maîtrise de compétences et la seconde est celle de l'académie.

15 réseaux dans l'académie de Dijon :

